

Les lecteurs du numéro 309 de CPE (janvier 2000), sont restés sur cette question : **l'école de Summerhill fermera-t-elle ou non ?** (voir pages 8 à 10) Aujourd'hui, voici la réponse ...

Summerhill continue

Menacée de fermeture par le gouvernement britannique si elle ne se conformait pas aux injonctions du ministère de l'Éducation et de l'Emploi, Summerhill avait décidé de se battre pour sa survie par tous les moyens légaux. Se fondant sur le rapport des inspecteurs qui ont visité l'école en mars 1999, le ministère avait en effet sommé l'école :

- d'instaurer des toilettes différentes pour les hommes et les femmes, les inspecteurs paraissant très préoccupés du fait que n'importe quel WC puisse être utilisé aussi bien par l'un ou l'autre sexe ;
- d'évaluer les élèves même contre leur gré, alors qu'à Summerhill, ne sont évalués que ceux qui donnent leur accord pour l'être ;
- de rendre les cours obligatoires, les inspecteurs s'étant alarmés du faible niveau des 10-13 ans, tant en anglais qu'en mathématiques. Les auteurs du rapport d'inspection refusèrent de tenir compte de l'observation faite déjà par Neill, et toujours confirmée depuis à Summerhill, que les enfants de cet âge, si on les laisse libres d'aller en classe ou non, se désintéressent temporairement des études pour y revenir plus tard. Ils ne virent aucun autre moyen de remédier à ce qu'ils considéraient comme une carence en terme d'instruction que d'obliger les élèves à assister aux cours. Exigence qui heurtait de front l'un des piliers de la philosophie de Summerhill. Exigence incompréhensible, de plus, puisque les résultats des Summerhilliens aux premiers examens de fin d'études secondaires (le GCSE qui se passe à 16 ans) sont bien meilleurs que la moyenne nationale, ce qui vient à l'appui de l'argumentation de l'école : il y a un « creux » dans les apprentissages vers 10-13 ans, mais le « retard » pris à cet âge se rattrape sans difficulté (et même au-delà, semble-t-il). Un enseignement à méditer...

Il était hors de question pour Summerhill de se soumettre aux diktats du ministère. L'école fit donc appel devant le Tribunal pour les Écoles Indépendantes. L'audience du Tribunal a eu lieu à la fin du mois de mars 2000. Défendue par un avocat réputé dans le domaine des droits de l'homme, Summerhill obtint dès le premier jour de débats l'annulation de l'injonction concernant les toilettes. Les deuxième et troisième jours d'audience virent la déconfiture d'un témoin capital pour le ministère, après un contre-interrogatoire serré de l'avocat de l'école.

Craignant que d'autres responsables publics, en particulier les inspecteurs auteurs du rapport contesté, ne soient tournés en ridicule si le procès continuait, le ministère de l'Éducation décida de négocier avec l'école et lui proposa un compromis : les deux plaintes restant à juger seraient retirées à condition que Summerhill renonce à son appel.

La décision d'accepter ou non la proposition du ministère ne pouvait être prise, conformément à la philosophie et à la pratique de Summerhill, que par le *General Meeting*, l'assemblée générale des élèves et du personnel de l'école. Les Summerhilliens sollicitèrent et obtinrent l'autorisation de tenir une assemblée le matin du quatrième jour du procès, *dans la salle d'audience elle-même*, située dans les prestigieuses Royan Courts of Justice de Londres, le lieu le plus solennel de la Justice britannique. Carmen, quinze ans, présidait la séance depuis le fauteuil du magistrat. Conseillée par l'avocat de l'école, l'assemblée accepta l'offre du ministère. Un peu plus tard, l'audience du Tribunal pour les Écoles Indépendantes reprenait, et les juges retrouvaient leurs sièges pour entériner l'accord intervenu. Fin du procès et succès de Summerhill.

L'école, qui a démontré magistralement, à l'occasion de ce *General Meeting* exceptionnel, la valeur des pratiques démocratiques auxquelles elle croit, pourra donc continuer à exister selon les principes éducatifs qui sont les siens depuis sa fondation en 1921 : liberté d'aller ou non en classe et *self-governement* (auto-gouvernement). À noter, pour terminer, que les magistrats du tribunal auraient vivement souhaité que les débats aillent à leur terme. L'école a peut-être voulu éviter au ministère une défaite à plat de couture, une attitude magnanime qui fragilise néanmoins sa victoire : de nouvelles inspections sont d'ores et déjà prévues pour les années qui viennent. L'état d'esprit dans lequel elles se dérouleront sera certainement très différent après ce procès. Il n'en reste pas moins qu'une décision de justice faisant jurisprudence aurait eu une toute autre portée, non seulement pour l'avenir de Summerhill elle-même, mais aussi pour celui des autres écoles alternatives anglaises susceptibles d'être à leur tour harcelées par les inspecteurs.